



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

ZAC des Merisiers : approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de terrains pour l'installation d'un poste de transformation électrique et d'une armoire HTA par la SICAE-ELY dans le cadre des travaux de raccordement de la ZAC des Merisiers au réseau de distribution publique d'électricité

N°BC2023-006

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	0
Votants	17
Secrétaire de séance : Monsieur Talal ABDELKADER	

L'an 2023, le 23 janvier à 17 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans le cadre de ses opérations d'aménagement à vocation économique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux réalise des travaux d'aménagement sur la ZAC des Merisiers à Germainville, pour permettre la viabilisation de nouvelles emprises foncières cessibles. Plusieurs promesses de vente sont en cours.

Afin de répondre aux futurs besoins des entreprises en électricité sur la zone d'activité, il est nécessaire de procéder à des travaux de raccordement de la ZAC des Merisiers au réseau de distribution publique d'électricité.

Ces travaux seront confiés à la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des départements d'Eure et Loir et des Yvelines (SICAE-ELY) en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité sur cette commune conformément à la convention de concession du réseau de distribution d'électricité conclue entre le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (le SIE-ELY), autorité concédante du service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune de Germainville et la SICAE-ELY.

Dans ce cadre, l'installation d'un poste de transformation de courant électrique ainsi qu'une armoire HTA sont nécessaires. Cette dernière doit se trouver environ à mi-parcours entre le poste source de Dreux et la zone d'activités.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit mettre à disposition de la SICAE-ELY les emprises foncières correspondantes ; soit environ 70m² sur la parcelle ZH0054p située sur la commune de Chérisy et 27m² sur la parcelle ZO306p située sur la ZAC des Merisiers à Germainville (plans en annexe).

Les conventions de mise à disposition sont conclues à titre gratuit sans limitation de durée mais prendront fin si les ouvrages réalisés venaient à être désaffectés et déséquipés et ce, aux frais du concessionnaire.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L5211-10 et L. 5216-1 et suivants

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.342-1 et suivants

VU le 7 de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 du conseil communautaire portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour décider de la conclusion et de la révision de tous les contrats de louage de choses d'une durée excédant 2 ans

VU la convention de concession pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique conclue le 26 novembre 2019 entre le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (le SIE-ELY) et la SICAE-ELY

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention conclue avec la SICAE ELY pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 70m² sur la parcelle ZH0054p située sur la commune de Chérisy pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention avec la SICAE ELY de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 27m² sur la parcelle ZO306p située sur la ZAC des Merisiers à Germainville pour l'installation d'une armoire HTA,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec la SICAE-Ely.

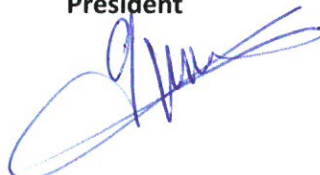
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 26/01/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 24/01/2023

Gérard SOURISSEAU
Président



Talal ABDELKADER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.